

République française
Département des Hautes-Pyrénées
COMMISSION SYNDICALE DE LA VALLEE DE SAINT-SAVIN

Séance du mercredi 08 décembre 2021

Date de la convocation: 30/11/2021

Membres en exercice :
12

L'an deux mille vingt-et-un et le huit décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,

Présents : 8

Présents : Pierre CAPOU, Joseph FROMIGUE, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Sadek BOUBEKEUR, Pascal FLURIN, Alexandra FRONTY, Benoît TOULOUZET

Votants : 10

Représentés : Noël PEREIRA DA CUNHA, Félix SASSO

Excusés : Xavier MACIAS, Didier LARDAT

Absents :

Secrétaire de séance : Alexandra FRONTY

2021_060 - Objet : ATTRIBUTION DU MARCHE MOBILIER POUR LE PROJET DE RESTRUCTURATION-REHABILITATION DU REFUGE WALLON-MARCADAU

Le président expose que consécutivement à la réalisation des travaux de restructuration et réhabilitation du refuge Wallon Marcadau, une première consultation d'entreprises pour la fabrication et mise en place du mobilier bois a été lancée en date du 16/07/2021.

Suite à l'analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres (CAO) a jugé la consultation infructueuse lors de sa séance du 03/09/2021.

Après apport de modifications au cahier des charges et de la décomposition des travaux, une nouvelle consultation d'entreprises a été établie suivant les données ci-dessous :

- Procédure adaptée
- Estimation du maître d'œuvre : Base : 100.450,00 € HT + PSE : 54.700,00 € HT
- Publication de l'annonce sur la plateforme e-marchespublics.com le 30/09/2021
- Remise des offres avant le 28/10/2021 à 18h ; Ouverture des plis le 29/10/2021
- 3 candidats : BAIMA, LERDA, M.A.B.
- Séance de négociation les 26 et 29/11/2021
- Réception des éléments complémentaires à la suite de séance de négociation, le 30/11/2021 à 14h

Lors de la réunion de la CAO de la CSVSS le 01/12/2021, l'entreprise LERDA a été désignée attributaire pour un montant de 148.412,19 € HT (Base + Prestation Supplémentaire Eventuelle 2) et une notation globale de 94/100 points (critère prix + valeur technique). L'offre de base est constituée des couchages et rangements des usagers et la PSE2 concerne les tables et bancs de restauration intérieure.

Suite à cette présentation, le conseil syndical à l'unanimité des délégués présents et représentés, **DECIDE :**

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/12/2021 065-256501321-20211208-2021_060-DE

- **DE RETENIR** l'offre de base et la Prestation Supplémentaire Eventuelle 2 de l'entreprise Lerda pour le marché mobilier dans le cadre du projet de restructuration et réhabilitation du refuge Wallon-Marcadau pour un montant total de 148 412,19 € HT ;
- **D'AUTORISER** le président à signer ce marché et tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le président
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ____ / ____ / 20____ et publié ou notifié le ____ / ____ / 20____

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 09/12/2021 065-256501321-20211208-2021_060-DE